



GOUVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# 4<sup>e</sup> Programme d'investissements d'avenir (PIA 4) Volet « dirigé »



## Industries culturelles et créatives

Le cahier des charges est disponible ici : <https://anr.fr/CMA-2021>

## AMI Compétences et Métiers d'Avenir Volet 1

Anticiper les mutations des acteurs des ICC en adaptant l'actif de formation initiale et continue de la filière



Les entreprises culturelles ont besoin d'acquérir par **la formation** les nouvelles compétences (administratives, numériques, entrepreneuriales) conditionnant la réussite de leurs stratégies de croissance dans un contexte en profonde évolution. C'est pourquoi il est nécessaire dans le cadre de la stratégie d'accélération ICC de bâtir **un nouveau référentiel de formation transdisciplinaire**.

Cet impératif de décloisonnement doit aller de pair avec la multiplication de **partenariats sur le terrain** entre écoles, universités, centres de recherche et entreprises, ainsi qu'avec une modernisation de l'environnement numérique d'enseignement pour permettre des fertilisations croisées entre ces différents acteurs.

Ces évolutions sont nécessaires **tant en matière de formation continue que de formation initiale**. A cet égard, la filière des ICC comprend une centaine de pôles d'enseignement supérieur qui fédèrent une communauté de plus de 50 000 étudiants, dont 60 % de femmes. Ces pôles sont des facteurs d'attractivité pour leurs territoires. Des actions seront menées pour renforcer leur visibilité à l'international afin de susciter de nouveaux partenariats et d'attirer un maximum de talents.

**Afin de traiter ces différents enjeux, la mesure dédiée à la formation de la stratégie ICC est structurée en plusieurs volets. Une enveloppe totale de 41 M€ sera consacrée à l'ensemble de ces actions, soit 10 % du budget total de la stratégie d'accélération.**

### **1. AMI « Pôles de formation et d'innovation pédagogique »**

**Enjeu :** Adapter l'offre de formation initiale en renforçant les liens entre les acteurs territoriaux de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation.

**Pour qui :** Regroupement d'acteurs de la formation initiale et professionnelle.

**Montant du dispositif :** 25 M€.

Objectifs :

- Développer de nouveaux Campus des métiers et des qualifications (CMQ), notamment dans l'objectif de création de nouveaux partenariats pédagogiques soutenus par des collectivités et des acteurs économiques.
- Structurer une sélection de nouveaux pôles d'excellence dont l'objectif est de renforcer les formations transdisciplinaires de niveaux master et doctorat adossées à la recherche.

### **2. AMI « Démonstrateurs de l'enseignement supérieur Culture »**

**Enjeu :** Moderniser l'environnement numérique d'enseignement et d'apprentissage.

**Pour qui :** Etablissements du supérieur.

**Montant du dispositif :** 10 M€.

Objectifs :

- Développer des espaces virtuels de formation, veiller à l'évolution des systèmes d'information de l'enseignement supérieur.
- Soutenir des projets de mutualisation des ressources entre établissements, ou à l'échelle de regroupements universitaires.
- Encourager la migration des établissements vers des solutions de *cloud* mutualisées.

### **3. AAP « Campus international »**



**Enjeu** : Renforcer l'envergure internationale de l'actif de formation. Susciter de nouvelles formes innovantes de coopération et attirer les talents en France.

**Pour qui** : Etablissements du supérieur.

**Montant du dispositif** : 4 M€.

**Objectifs** :

- Améliorer la visibilité et l'attractivité internationale de l'offre de formation et mieux ancrer la culture dans les partenariats européens et internationaux.
- Favoriser la participation des pôles d'enseignement français aux programmes et aux collaborations à l'échelle européenne et internationale.
- Favoriser les échanges de pratiques innovantes et les coopérations entre établissements ou avec des entreprises, des associations, des collectivités, en Europe et à l'international.

#### **4. AMI « Partenariat pour la formation professionnelle et l'emploi »**

**Enjeu** : Répondre aux enjeux de la formation continue des ICC. Accompagner les mutations économiques de la filière.

**Pour qui** : Entreprises.

**Montant du dispositif** : 2 M€.

**Objectifs** :

- Encourager l'expérimentation, le lancement et la reconnaissance de certifications externes au cursus de formation, voire de nouveaux modes de certification (MOOC, certificats labellisés, cours en ligne).
- Simplifier la validation des acquis de l'expérience.
- Développer la formation en alternance (en lien avec les établissements d'enseignement supérieur et les CFA).

